

COMISSAO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION

COMMISSION DE LA CEDEAO



**RÉUNION SUR LA DOTATION EN PERSONNEL DES CENTRES
MARITIMES MULTINATIONAUX DE COORDINATION
Abidjan, 05-07 SEPTEMBRE 2018**

RAPPORT FINAL

Commission de la CEDEAO

Abidjan, Septembre 2018

ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DAAFRICA OCIDENTAL
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUES

I. INTRODUCTION

1. La réunion sur dotation en personnel du Centre régional de sécurité maritime (CRESMAO) de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des Centres maritimes multinationaux de coordination (CMMC) s'est tenue du 05 au 07 septembre 2018 dans la Salle de conférence du Bureau du Représentant Résident de la Commission de la CEDEAO à Abidjan en Côte d'Ivoire.

2. La réunion, présidée par Son Excellence l'Ambassadeur Musa NUHU, Directeur des affaires de la CEDEAO/Chef de l'Unité nationale du Ministère des Affaires Étrangères du Nigeria, a connu la participation des experts des Ministères des Affaires Étrangères, de la Défense et des Transports des États membres suivants :

- République du Bénin
- Burkina Faso
- République du Cabo Verde
- République de Côte d'Ivoire
- République du Ghana
- République de Guinée
- République de Guinée-Bissau
- République du Liberia
- République du Mali
- République du Niger
- République Fédérale du Nigeria
- République du Sénégal
- République Togolaise.

3. Outre des représentants de la Commission de la CEDEAO, la réunion a également connu la participation des personnalités ci-après :

- Directeur par intérim du CRESMAO ;
- Directeur de la Zone E du CMMC ;
- Directeur par intérim de la Zone F du CMMC ;
- Représentant de l'Union Européenne.

4. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

II. SESSION D'OUVERTURE

5. Dans son allocution de bienvenue, le Commandant de la Marine Nationale, de Côte d'Ivoire, le Contre-amiral Djakaridja KONATE a, au nom du Ministre de la Défense, M. Hamed BAKAYOKO et du Chef d'Etat-major des Forces Armées Républicaines de Côte d'Ivoire (FARCI), le Général Sékou TOURE, souhaité la cordiale bienvenue aux participants à la réunion. Il a souligné les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de la Stratégie Maritime Intégrée de la CEDEAO (SMIC), adoptée en mars 2014 par la Conférence des Chefs

d'État et de Gouvernement, et la volonté du Gouvernement ivoirien de continuer à soutenir l'opérationnalisation du CRESMAO.

6. Le Représentant Résident du Président de la Commission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire, Son Excellence Mr. l'Ambassadeur Babacar Carlos MBAYE, au nom du Général Francis A. BEHANZIN, Commissaire Chargé des Affaires Politiques, Paix et Sécurité de la Commission de la CEDEAO, a rappelé la nécessité de l'organisation de cette réunion en vue de mettre en œuvre les dispositions de l'architecture de la SMIC. L'Ambassadeur MBAYE a également exprimé la gratitude de la Commission de la CEDEAO à l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), à l'Union européenne (UE) et au Gouvernement danois pour leur soutien constant à la mise en œuvre de l'architecture maritime régionale.

7. Dans son discours d'ouverture, le Représentant du Gouvernement de Côte d'Ivoire et Directeur Général de l'Intégration Africaine, au Ministère de l'Intégrationnelles Ivoiriens de l'extérieur, le Professeur Ouattara WAUTABOUNA, a souligné l'importance des Centres Maritimes qui favorisent la collaboration et la coopération en vue d'assurer la sécurité du domaine maritime de la CEDEAO. Il a insisté sur l'importance que revêt la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée pour le Gouvernement ivoirien et réitéré sa disponibilité à toujours apporter son soutien au CRESMAO. En conclusion, il a souhaité plein succès aux travaux et déclaré ouverte la réunion des Centres maritimes multinationaux de coordination.

III. ELECTION DU BUREAU

8. Les Etats membres suivants ont été élus au sein du bureau :

- Président : République Fédérale du Nigeria
- Rapporteurs : République de Côte d'Ivoire
République du Ghana
République de Cabo Verde

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Suite à des amendements, la réunion a adopté l'ordre du jour joint en annexe au présent rapport.

V. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Session plénière

A. PRESENTATION SUR LE SMIC

10. Dans sa présentation sur la SMIC, le Chef de la Division de la Sécurité Régionale, Dr. Abdourahmane DIENG, a rappelé l'évolution historique de la Commission de la CEDEAO en tant que catalyseur de l'intégration régionale et le mandat donné par le Traité révisé de la CEDEAO et la 40^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, en vue du développement et de l'adoption d'une solide stratégie maritime régionale. De même,



le SMIC adoptée par la 44^{ème} session ordinaire de la Conférence, a donné lieu à la création du CRESMAO, des Zones E, F et G. Chacune de ces zones comprend un CMMC. Il a également mentionné les résultats concrets obtenus dans la signature des textes juridiques et d'autres documents stratégiques, notamment la création du Sous-comité des chefs d'état-major de la marine. Il a encouragé les participants à s'engager résolue à pourvoir lesdits centres en personnel approprié.

B. PRESENTATION SUR LES ORGANIGRAMMES EXISTANTS DU CRESMAO ET DES CMMC

CRESMAO

11. Dans sa présentation, le Directeur par intérim du CRESMAO, le Capitaine de vaisseau Boniface KONAN, a souligné les réalisations du personnel intérimaire du CRESMAO grâce aux efforts de coordination et au soutien du Gouvernement de Côte d'Ivoire. Il a également souligné la participation du Centre à diverses opérations multinationales, notamment OBANGAME, NEMO et MEGALOPS, ainsi que les difficultés rencontrées pendant la période transitoire en cours, notamment le budget initial, l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements, du matériel pour la campagne de sensibilisation au domaine maritime et la régularisation du personnel. Il a donc demandé instamment que le processus de sélection du personnel technique du Centre soit facilité et que les États Membres apportent au Centre leur appui et leur concours en vue d'assurer son fonctionnement.

ZONE E DU CMMC

12. La présentation du Directeur de la Zone E, le Capitaine (NN) Aliyu Gaya a souligné les réalisations remarquables de la Zone E du CMMC en matière d'opérations et l'appui du Gouvernement béninois. Il a en outre fait ressortir les défis auxquels le Centre est confronté, notamment le manque d'espace de bureau et d'hébergement ; le présentateur a par ailleurs mentionné le statut diplomatique, les soins médicaux, les indemnités, les frais de fonctionnement et les chauffeurs locaux.

ZONE F DU CMMC

13. La présentation du Directeur par intérim de la Zone F du CMMC, le Commandant (GN) Yussif BENNING, a rappelé le soutien apporté par le personnel intérimaire du Centre, grâce à l'appui du Gouvernement ghanéen et à la coordination des ministères et agences responsables de l'administration maritime. Le Directeur a également rappelé les réalisations opérationnelles du Centre et énuméré des défis, notamment en matière de logistique, d'entretien, d'effectifs, d'indemnités et de couverture médicale du personnel. Il a exhorté la CEDEAO à soutenir le Centre face aux défis auxquels il est confronté.

INTERVENTION DU CABO VERDE

14. La délégation du Cabo Verde est intervenue pour rappeler que son gouvernement était prêt à rendre pleinement opérationnelle la zone G du CMMC et a énuméré les mesures prises à ce jour à cet égard. Elle a mentionné un budget indicatif pour le Centre et attend avec intérêt

les engagements nécessaires à la coordination des efforts entre les États Membres, la Commission de la CEDEAO et les partenaires en vue de rendre le Centre opérationnel.

C. PRÉSENTATION SUR LES ORGANIGRAMMES NOUVELLEMENT ADOPTÉS

15. Dr. DIENG a fait une autre présentation sur les organigrammes officiellement adoptés du CRESMAO et des CMMC. Il a informé les experts que les responsabilités des États membres en matière de financement du personnel détaché auprès des centres étaient cruciales. Il a remercié les partenaires stratégiques et techniques pour leur soutien constant à l'opérationnalisation des centres.

Discussions

16. Les présentations ont été suivies d'une séance interactive. Des préoccupations essentielles ont été soulevées et discutées, notamment celles concernant les opérations, les promesses de contributions en personnel, la rotation des postes, le financement et le déploiement du personnel dans les centres maritimes de la CEDEAO entre les États membres.

Séance de travail en groupes

17. Trois groupes de travail ont été constitués sur la base de l'emplacement des centres dans les États membres. Les groupes ont examiné les organigrammes et la répartition des postes entre les États membres.

D. COMPTE-RENDU DES SÉANCES DE TRAVAIL EN GROUPE

18. Le rapport présenté par les groupes de travail lors de la plénière a mis l'accent sur les points suivants :

ZONE E DU CMMC

19. Conformément à l'organigramme adopté, la structure des effectifs de la Zone pilote E du CMMC a été revue afin d'y intégrer, entre autres, les trois postes du personnel international, à savoir : un Directeur de l'Administration et des Finances, un agent chargé de la Surveillance technique de l'information et de la technologie en matière d'approvisionnement (TI) et un agent comptable.

20. Au vu de ce qui précède, la répartition des postes dans la zone E du CMMC se présente comme suit :

- Directeur- Nigeria
- Directeur de l'Administration et des Finances – Togo ;
- Le poste d'agent chargé de la Surveillance technique de l'information et de la technologie en matière d'approvisionnement (TI) est alloué au Niger ;
- Agent comptable – Nigeria ;
- Les postes de Directeur-adjoint et les postes locaux ont été attribués au pays hôte ;
- Affaires Maritimes – Togo ;

- Conseiller juridique chargé de la Codification/ Négociations Internationales – Niger ;
- Chef de la Division de l'appui logistique – Nigeria ;
- Directeur des Affaires juridiques – Niger ;
- Chef de la Division de l'Information et des Opérations – Togo.

ZONE F DU CMMC

21. Les débats se sont déroulés dans un esprit de respect mutuel. La répartition des postes entre les États membres se présente en détail comme suit :

- Côte d'Ivoire - Directeur et chargé de la Surveillance technique de l'information et de la technologie en matière d'approvisionnement (TI)
- Ghana – Directeur-adjoint et tout le personnel professionnel et autre personnel local ;
- Libéria – Chef de la Division de l'Information et des Opérations, et Chargé des Affaires maritimes ;
- Guinée – Directeur des Affaires juridiques et Conseiller juridique chargé de la Codification/Négociation internationale ;
- Burkina Faso - Directeur de l'Administration et des Finances et Comptable ;
- Bien que la Sierra Leone soit absente, le poste de Chef de la Division de l'Appui logistique lui a été réservé (sous réserve de confirmation).

ZONE G DU CMMC

22. Les débats se sont déroulés dans un esprit de fraternité et de respect mutuel. La répartition des postes entre les États membres se présente comme suit :

- Sénégal – Directeur ;
- Cabo Verde – Directeur-adjoint et tous les professionnels et autres agents locaux ;
- Sénégal – Chef de la Division de l'information et des opérations et conseiller juridique en codification/négociation internationale ;
- Mali – Directeur des Affaires juridiques et de l'Approvisionnement / Responsable de la surveillance informatique
- Guinée Bissau - Chef de la Division de l'Administration et des Finances et Agent chargé des Affaires maritimes
- Bien que la Gambie soit absente, les postes de Chef des services logistiques et de soutien, et de comptable lui ont été réservés (sous réserve de confirmation).

E. DISCUSSION SUR LES PROMESSES DE POSTES – CRESMAO

23. La discussion sur la promesse de postes au CRESMAO s'est déroulée pendant la session plénière. Six États membres, notamment le Bénin, le Sénégal, le Togo, le Ghana, le Nigéria et le Libéria, se sont déclarés intéressés par le poste de directeur. Au cours de la discussion,

aucun consensus n'a été atteint entre les États Membres sur l'attribution du poste de directeur du CRESMAO par conséquent, ils ont été priés de faire parvenir à la Commission de la CEDEAO, pour examen ultérieur par les autorités compétentes, une manifestation écrite d'intérêt et une justification.

24. Un consensus s'est dégagé sur la répartition de certains des postes internationaux clés. Cette répartition se comme suit :

- Conseiller juridique principal, Législation/Codification – Libéria ;
 - Chef de l'Administration des Affaires maritimes – Sénégal ;
 - Chef de la Division de l'Administration et des Finances – Niger ;
 - Chef de la Division du soutien logistique - Burkina Faso ;
 - Système de communication et d'information – Sénégal ;
 - Planification et exploitation – Libéria ;
 - Ressources humaines – Togo ;
 - Surveillance technique et technologique de l'Approvisionnement – Niger.
-
- Tous les autres postes internationaux restants n'ont pas fait l'objet de proposition; ce sont notamment les postes de: Sûreté maritime et Entretien
 - Conformément à l'Accord de siège signé avec le pays hôte, le poste de Directeur-adjoint et les postes locaux ont été laissés à la Cote d'Ivoire.

25. La réunion a été informée des consultations en cours entre le Burkina Faso et le Togo en vue d'un éventuel changement de poste de chef de la Division du soutien logistique et celui des ressources humaines. Les résultats de ces consultations seront communiqués à la Commission de la CEDEAO avant l'examen du présent rapport par les autorités compétentes.

26. Les discussions n'ont pas permis de trouver un consensus entre la Guinée-Bissau et le Mali, sur le poste de Conseiller juridique principal chargé du contentieux ainsi qu'entre le Bénin et la Guinée pour le poste de chef de la Division de l'information et des opérations, entre le Togo et la Guinée-Bissau pour le poste d'Agent chargé de la Pêche.

Nomination des Points focaux nationaux

27. La réunion a demandé aux États membres de désigner leurs Points focaux nationaux respectifs sur la Sécurité et la sûreté maritimes, et de les communiquer officiellement par écrit avec les détails suivants :

- Institution
- Adresse physique
- Contacts téléphoniques (ligne fixe)
- Points focaux (Nom, Numéro de téléphone mobile et E-mail)

28. Les informations mentionnées ci-dessus doivent être transmises au plus tard le 30 septembre 2018 au chef de la Division de la Sécurité régionale, Dr. Abdourahmane DIENG (aresdieng@yahoo.fr), avec copie au Capitaine (NN) Tukur MOHAMMED

(mallawang@yahoo.com), Chargé de Programme, Sécurité et Sûreté maritimes, et à la charge de responsable des questions juridiques et politiques maritimes, Mme Odette KOUAO (okouao@ecowas.int).

29. Les experts ont également effectué une visite de travail au siège du CRESMAO.

Recommandations

30. À l'issue des discussions, la réunion a formulé les recommandations suivantes :

À l'endroit de la Commission de la CEDEAO

- Veiller à ce que, dans la mesure du possible, tous les États membres soient représentés dans la structure du personnel du CRESMAO ;
- Apporter un soutien au fonctionnement des centres ;
- Définir le statut juridique des centres et celui de leur personnel ;
- Assurer aux centres une protection en matière de cybersécurité ;
- Traduire tous les documents sur la sûreté maritime en portugais ;
- Mettre en œuvre les principes de non-renouvellement du poste pour 3 ans ainsi que la rotation du personnel entre les États membres ;
- Mobiliser des ressources avec les partenaires techniques pour les programmes et activités des centres ;
- Veiller à la disponibilité des documents maritimes et à leur diffusion aux États membres et aux Centres ;
- Veiller à ce que le rapport de la réunion soit transmis au Sous-Comité des chefs d'état-major de la marine et au Comité des chefs d'état-major de la défense, puis au Conseil de Médiation et de Sécurité ;
- Assurer la mise en œuvre de l'article 18 des Protocoles relatifs à l'établissement, à l'organisation et au fonctionnement des CMMC, sur le mandat de la Conférence maritime régionale annuelle ;
- Mettre à disposition les profils pour le poste de Directeur du CRESMAO et les autres postes internationaux.

Aux États membres

- La question de l'assurance médicale du personnel devrait être traitée par les États Membres, conformément aux meilleures pratiques et aux règlements internationaux ;
- Les pays hôtes sont priés de fournir une assistance médicale initiale au personnel international détaché ;
- Assurer la pérennité du paiement des salaires et des indemnités à leur personnel détaché respectif ;
- les pays hôtes doivent appliquer les dispositions de l'Accord de siège, relatives au statut diplomatique du personnel international ;
- Développer entre eux la confiance dans la gestion des centres, notamment dans le partage de l'information ;
- Assurer l'appropriation et l'usage efficaces des centres ;

- Promouvoir la représentation multi-agences et la représentation des sexes dans la nomination du personnel des centres ;
- Pour le poste de Directeur, les États Membres doivent transmettre par écrit à la Commission de la CEDEAO une manifestation d'intérêt et une justification pour examen ultérieur par les autorités compétentes ;
- Mettre à la disposition des centres, dans les meilleurs délais, le personnel promis.

VI. ADOPTION DU RAPPORT

31. A la Suite de discussions approfondies après avoir effectué et à quelques amendements, la réunion a adopté le rapport.

VII. SÉANCE DE CLÔTURE

32. Dans son mot de clôture, le Président de la Réunion sur la dotation en personnel des centres maritimes de coordination de la CEDEAO a réaffirmé la nécessité pour les États Membres de faciliter la mise en place de ces centres. Il a exprimé sa gratitude à la Commission de la CEDEAO pour avoir organisé cette importante réunion qui a offert l'occasion de mener un débat concret sur les responsabilités et l'engagement du personnel, du pays hôte et de la CEDEAO, y compris l'apprentissage et le partage des expériences. Enfin, le Président a remercié les représentants des États membres et des partenaires pour leur précieuse contribution et leur engagement à améliorer la sécurité et la sûreté maritimes dans la région. Le représentant du ministre des Transports, le Lieutenant-colonel Goba ZOUZOUA, a remercié les experts de leur présence à la réunion et de leurs précieuses contributions. Il a félicité les participants pour le succès de leurs délibérations et a déclaré clos les travaux de la réunion. L'Accord de subvention pour le soutien de la Commission de la CEDEAO aux centres a été signé par les directeurs par intérim du CRESMAO et de la Zone F du CMMC.

Signé :



Ambassadeur Musa NUHU
PRÉSIDENT DE LA RÉUNION SUR LA DOTATION EN PERSONNEL DES CENTRES
MARITIMES MULTINATIONAUX DE COORDINATION DE LA CEDEAO
Abidjan, le 07 septembre 2018





**RÉUNION DE DOTATION EN PERSONNEL DES CENTRES MARITIMES DE
COORDINATION DE LA CEDEAO
ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE, 5-7 SEPTEMBRE 2018**

MOTION DE REMERCIEMENTS

Nous, participants à la Réunion sur la dotation en personnel des centres maritimes multinationaux de coordination de la CEDEAO tenue du 5 au 7 septembre 2018 à Abidjan, exprimons notre profonde gratitude à Son Excellence Alassane QUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, au Gouvernement et au peuple ivoiriens, pour l'accueil particulièrement chaleureux et l'hospitalité traditionnelle africaine dont nous avons bénéficié, ainsi que pour les excellents moyens mis à notre disposition pour assurer le succès et le bon déroulement de cette réunion.

Nous exprimons par ailleurs notre gratitude au Président de la Réunion sur la dotation en personnel des Centres maritimes de coordination de la CEDEAO pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les travaux, et qui ont considérablement facilité le succès de la réunion.

Fait à Abidjan, le 07 septembre 2018

LA REUNION